

PLAN DE  
DÉPLACEMENTS  
URBAINS

2020-2030

# MOBILITÉS

## Ensemble, inventons demain !

Enquête Publique du 8 juillet au 22 août 2019



Tout savoir sur le projet PDU

[pdu.agglopoles.fr](http://pdu.agglopoles.fr)  



# Inventons ensemble la mobilité

Chaque jour, 435 000 déplacements sont réalisés sur notre territoire. Et majoritairement ces déplacements s'effectuent en voiture... avec son cortège de nuisances : bouchons, pollution, insécurité routière, bruit...

Il est donc urgent de proposer de nouvelles solutions de mobilité, pour éviter notamment l'embolie que nous connaissons chaque été. Le dynamisme, l'attractivité et plus globalement la qualité de vie des 14 communes qui composent notre agglomération en dépendent. **Avec le Plan de Déplacements Urbains (PDU), Sète agglomération méditerranéenne a pour ambition de limiter l'usage de l'automobile, au profit de solutions plus respectueuses de l'environnement, plus paisibles pour les riverains et plus économiques pour les usagers.** Outil de planification, le PDU 2020/2030 précisera sur les 10 prochaines années l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement sur notre territoire.



Une ambition forte : réduire la place de la voiture

➤ Plus de 200 acteurs du territoire déjà mobilisés



**i** Travaux des ateliers disponibles sur [pdu-agglompole.fr](http://pdu-agglompole.fr)

## Une large concertation pour permettre à tous de s'exprimer

Pour élaborer son PDU, Sète agglomération méditerranéenne s'appuie sur des bureaux d'études, en associant ses partenaires institutionnels : Etat, Région Occitanie, Département de l'Hérault, communes membres, Conseil de Développement, agglomérations voisines...

De plus, une très large concertation est mise en œuvre avec les acteurs socio-économiques, techniques, associatifs et... les habitants, afin de tenir compte de leurs attentes, de leurs besoins, de leur connaissance au quotidien du territoire. C'est le gage du succès du futur PDU.

**Plus de 200 acteurs représentatifs du territoire se sont déjà mobilisés, à l'occasion de 2 phases d'ateliers de concertation.** Leurs travaux ont été intégrés dans le projet PDU. De même, depuis juin 2018, les habitants du territoire peuvent prendre connaissance des avancées du dossier et... donner leur avis, via le site internet dédié : [pdu.agglompole.fr](http://pdu.agglompole.fr)

## Calendrier du PDU 2020/2030

Oct. 2017  
> Mars 2018

Diagnostic du territoire et des déplacements

Avril  
> Sept. 2018

Concertation sur enjeux et pistes de solutions

Octobre  
> Déc. 2018

Concertation sur le projet PDU

2019

Arrêt du projet PDU

Printemps  
> Été 2019

Consultations partenaires et enquête publique

Fin  
2019

Adoption du PDU

# de demain !

## De nouvelles solutions de mobilité attendues par tous

Le diagnostic des déplacements dresse un état des lieux sans concessions de la mobilité sur les 14 communes de Sète agglomération méditerranéenne. Ainsi, **la voiture représente encore 60% des déplacements**. De nouvelles solutions de mobilité sont d'ailleurs fortement attendues par les acteurs et habitants du territoire.

Parmi les premières attentes issues de la concertation, de grandes lignes d'actions se dégagent. Ainsi, **le vélo constitue un axe de développement largement plébiscité** sur le territoire, et doit désormais être considéré comme un mode de déplacement à part entière. Il existe également **beaucoup d'enjeux autour des transports en commun**, à mieux protéger de la circulation automobile pour garantir leur performance...

La troisième attente forte concerne **le partage plus équitable de l'espace public dans les centres des communes**, en réduisant notamment la place de la voiture, au profit de la marche, du vélo, des transports en commun et surtout... d'une meilleure qualité de vie.

➔ Les transports en commun et les cyclistes, à mieux protéger de la circulation



## Projet PDU : 4 grands objectifs au service de l'écomobilité

Le projet PDU 2020/2030 de Sète agglomération méditerranéenne s'appuie sur une vision partagée du développement futur de territoire en termes d'économie, d'habitat ou d'urbanisme et le diagnostic des déplacements. Il intègre aussi les travaux issus de la concertation. Il s'articule autour de 4 grands objectifs interdépendants et intimement liés, constituant un véritable cercle vertueux de l'écomobilité pour notre territoire.

➔ Le cercle vertueux de l'écomobilité

1. UNE MOBILITÉ APAISÉE SUR LES COURTES ET MOYENNES DISTANCES

2. DES TRANSPORTS EN COMMUN PLUS PERFORMANTS ET ATTRACTIFS

3. UN MEILLEUR PARTAGE DE L'ESPACE PUBLIC DANS LES CENTRES DES COMMUNES

4. DE NOUVELLES PRATIQUES POUR DES DÉPLACEMENTS PLUS HARMONIEUX

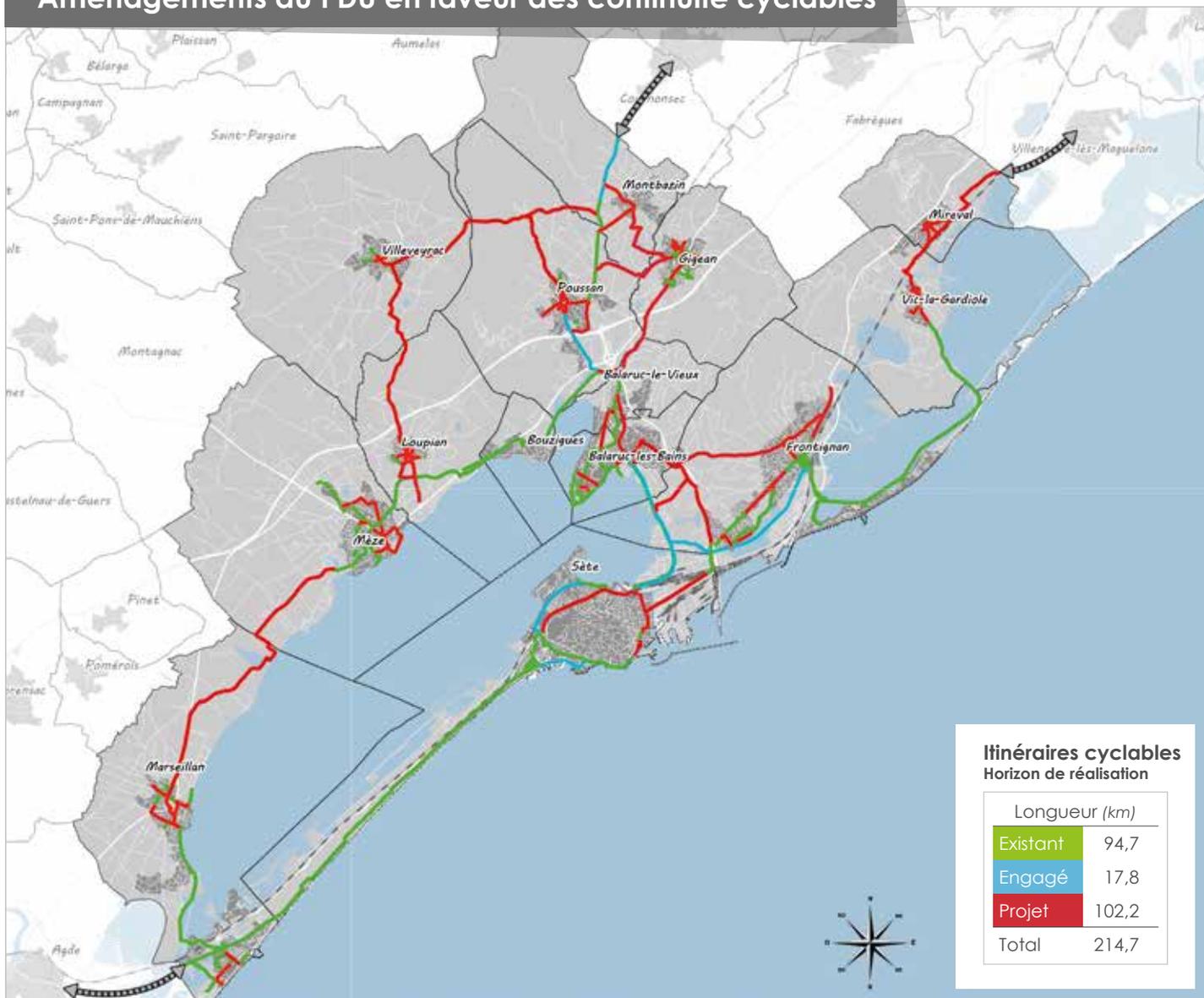
Ces 4 objectifs se déclinent en 15 actions complémentaires pour les 10 prochaines années. Certaines sont déjà engagées (Pôle d'Echanges Multimodal de Sète, aménagement de la RD600...). D'autres restent à planifier pour proposer de nouvelles solutions alternatives à la voiture individuelle, au profit de la préservation de notre environnement. Nous devons ainsi saisir les opportunités offertes par la transition énergétique, en privilégiant des modes de déplacements innovants, moins polluants et moins consommateurs d'énergie.

# Une mobilité apaisée sur les courtes



30% des déplacements en voiture font moins de 2 km. Nous pouvons le constater tous les jours aux abords des écoles ou devant certains commerces : ne pourraient-ils pas être réalisés à pied ou à vélo, plutôt qu'en voiture ? Cela contribuerait nettement à apaiser la circulation dans les centres-villes au profit d'une meilleure qualité de vie. De plus, les modes actifs (marche, vélo...) non polluants et non consommateurs d'énergie sont aussi bénéfiques pour notre santé.

## Aménagements du PDU en faveur des continuité cyclables



Itinéraires cyclables  
Horizon de réalisation

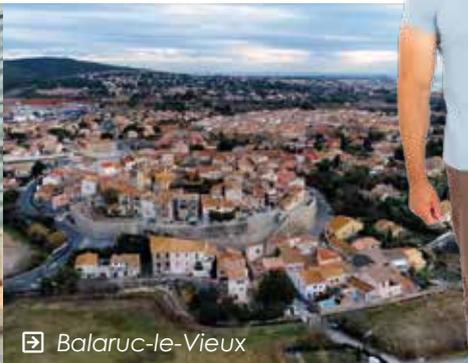
Longueur (km)	
Existant	94,7
Engagé	17,8
Projet	102,2
<b>Total</b>	<b>214,7</b>

# et moyennes distances

➔ Mèze



➔ Balaruc-le-Vieux



## Conforter la marche dans les centres des communes

Avec 30% de part des déplacements sur notre territoire, la marche reste le mode idéal pour les déplacements courts, notamment dans les centres-villes. Il est donc important de lui accorder **une meilleure place dans le partage de l'espace public** : zones et espaces partagés, jalonnement des principaux lieux, pacification/piétonnisation de rues et circulades, filtrage des voitures... De plus, dans les centres-villes, **la mise en œuvre du Plan d'Actions pour les Mobilités Actives** (aménagements prioritaires pour les modes actifs) doit être concrétisée.

Dans les communes, **les aménagements en faveur des Personnes à Mobilité Réduite** sont à effectuer au plus tôt, dans le cadre des Plans d'Accessibilité de la Voirie et des Equipements (PAVE).

## Favoriser l'usage du vélo au quotidien et en toute sécurité



7200 déplacements sont réalisés en vélo chaque jour sur Sète agglomération méditerranéenne. Et l'ambition du PDU est de doubler ce nombre... en doublant le nombre d'aménagements cyclables. La trame de véloroutes constitue un socle de qualité qui doit permettre **le déploiement d'un véritable réseau cyclable maillé autour de l'étang de Thau**. Cela passe avant tout par des actions fortement attendues en matière de continuité et de signalisation d'itinéraires, dans et entre les communes.

De plus, **une politique de sécurisation du stationnement vélo** doit nécessairement être mise en œuvre dans les lieux publics, les écoles, les entreprises, afin de limiter les risques de vols.



1200 places de stationnement vélo

## Accompagner et faciliter l'usage du vélo

On fait généralement du vélo lorsque l'on est enfant. Pourtant un peu plus grand, cela devient moins évident pour beaucoup d'entre nous. Pourtant, le vélo est redevenu **un véritable mode de déplacement du quotidien**, pour aller à l'école, au travail, faire certaines courses...

De plus, avec **les Vélos à Assistance Electrique**, dont l'achat est subventionné par Sète agglomération méditerranéenne, on peut le pratiquer sans trop d'effort. La mise en place d'**une flotte de vélo en libre-service**, pour les habitants et les touristes est à étudier sur l'agglomération.

Enfin, le projet PDU ambitionne aussi **la mise en place de relais vélos fixes et itinérants** sur le territoire : gravage, petites réparations, sensibilisation, école du vélo...

➔ Des subventions pour l'achat de Vélos à Assistance Electrique



100 km de pistes cyclables supplémentaires

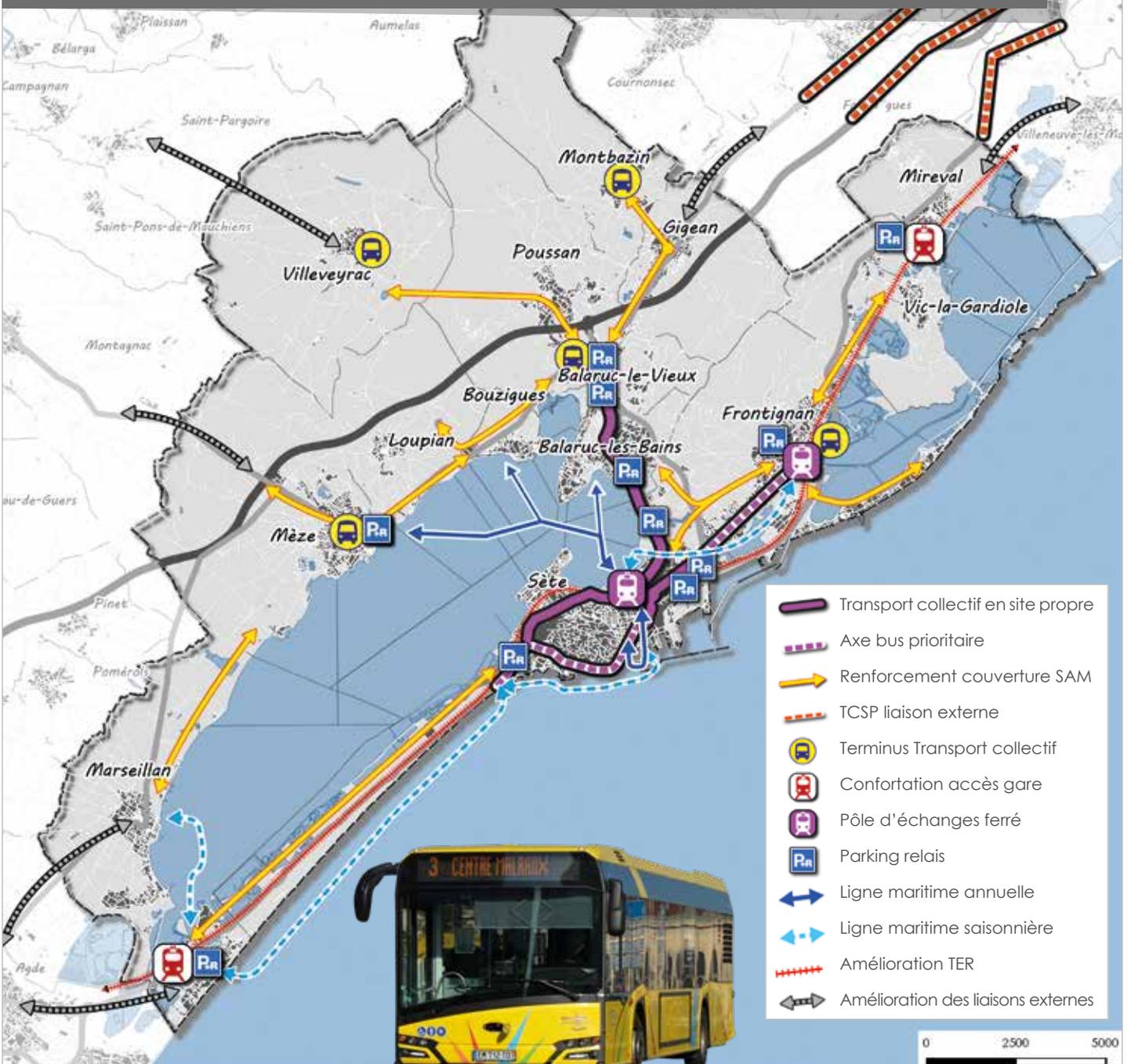


# Des transports en commun plus



Malgré les nombreux efforts consentis sur le territoire (réorganisation du réseau de SAM, navettes électriques, tarification...), l'usage des transports en commun routiers et ferrés restent à développer. L'ambition du PDU est d'améliorer sensiblement l'offre et la performance des transports en commun pour qu'ils constituent une alternative crédible à la voiture. Cela passe aussi par des aménagements en faveur de l'intermodalité, permettant de se déplacer facilement en utilisant plusieurs modes : pôles d'échanges et de correspondances, parkings relais...

## Aménagements du PDU en faveur des transports en commun et de l'intermodalité



# performants et attractifs

## Garantir les performances du réseau de bus, avec des sites propres

Les Transports en Commun en Site Propres constituent des solutions efficaces pour **garantir les temps de parcours**. Ainsi, un bus circulant sur une voie dédiée, un couloir bus, est protégé de la circulation... et des bouchons. Il devient ainsi bien souvent plus rapide que la voiture sur certains axes ou aux heures de pointe. Sur l'agglomération 2 projets existent : sur la RD2 entre Sète et Balaruc, sur l'axe Verdun-Camille Blanc à Sète. D'autres sont encore à lancer sur des axes prioritaires (entrée Est de Sète, quais, PEM de Sète, BUC de Frontignan...). Ainsi, **15,5 km de voirie seraient à aménager au total**.



## Améliorer l'offre de services de transports en commun

Même s'ils ne constituent pas la seule solution, les transports en commun méritent d'être renforcés sur certaines liaisons. Les bus doivent être complémentaires des autres solutions de mobilité et surtout **permettre à tous de se déplacer, notamment les personnes non véhiculées et les personnes à mobilité réduite**. Il s'agit aussi d'améliorer les fréquences de passage sur certains axes prioritaires, en heure de pointe notamment, afin d'offrir un service performant, vers les pôles économiques ou les grands équipements. Par ailleurs, **des outils d'information et de billettique** doivent faciliter un usage mutualisé et en temps réel de l'ensemble des solutions de mobilité.

## Faciliter l'accès extérieur au territoire en train ou en car

Notre territoire est largement ouvert vers l'extérieur. Ainsi, près de 70 000 déplacements sont réalisés chaque jour vers ou en provenance de nos voisins.

Ainsi, les liaisons avec les bassins voisins sont cruciales pour l'activité économique. **Les trains régionaux et les lignes de cars externes** conditionnent par leur qualité de service le devenir du territoire. La desserte ferrée nécessite la promotion d'**une offre soutenue sur les 4 gares** (Vic-Mireval, Frontignan, Sète, Marseillan), amenées à devenir de véritables Pôles d'Echanges Multimodaux, annuels ou saisonniers, où l'on passera facilement du train au bus ou au vélo. **Le PEM de Sète**, actuellement en cours d'aménagement constituera le fleuron de l'intermodalité sur le territoire.



## Mettre en œuvre un véritable réseau de lignes maritimes

Le développement de navettes maritimes a pour ambition de désaturer le cœur de l'agglomération en été notamment. De nombreuses contraintes techniques existent, notamment pour passer sous les ponts de Sète toutes les saisons, mais **une expérimentation grandeur nature** doit être mise en œuvre, sur l'étang mais aussi sur les canaux Sètois à l'exemple de la navette du mercredi, voire sur l'axe maritime Marseillan-Sète en été.

## Aménager des parkings-relais serviciels, aux entrées de villes

Le projet PDU prévoit l'aménagement de 3500 places de stationnement en parkings-relais. Situés en entrée des principales villes, ils sont sécurisés et peuvent être mutualisés pour les vélos, les covoitureurs... **Directement connectés aux transports en commun**, ils permettent de laisser sa voiture pour rejoindre facilement et à moindre coût le centre-ville. Pour garantir le succès de ces parkings-relais, une tarification couplée avec les transports en commun est essentielle. Des services de proximité pourraient être proposés : rechargement de carte de transport, consigne et location vélo, livraison de colis...



3500 places de parkings relais

Le futur Pôle d'Echanges Multimodal de Sète



# Un meilleur partage de l'espace public

Des centres-villes apaisés et attractifs



Dans nos communes, l'ambition du PDU est de réduire la place de la voiture, aux profits d'autres modes moins polluants et... moins consommateurs d'espace. En effet, une voiture passe environ 10% de son temps en circulation et donc... 90% à l'arrêt, c'est-à-dire en stationnement. Par ailleurs, une voiture se déplace là où elle peut stationner. Le stationnement demeure le levier d'action le plus efficace pour limiter l'usage de la voiture. Attention, il ne s'agit pas de supprimer totalement la voiture, mais simplement de réaffecter une part de l'espace public à d'autres usages, au profit d'une meilleure qualité de ville pour tous.

## Délester les centres-villes de la circulation automobile au profit de la sécurité de tous

Notre territoire est particulièrement attractif. C'est une force avec un **afflux massif de visiteurs, notamment lors de la saison touristique** de mai à septembre. Mais cela risque de devenir une faiblesse, avec les trop nombreuses congestions routières que nous connaissons en été... qui risquent à terme d'avoir un effet repoussoir pour les touristes. En été, la pression automobile doit nécessairement être réduite dans le cœur de Sète. Cela pourrait passer par un **accès filtré pour les voitures en saison**, mais aussi une politique performante de parkings-relais couplés à des bus rapides et réguliers, des aménagements en faveur des cyclistes...

## Redistribuer et règlementer l'offre de stationnement

Le PDU doit permettre d'évoluer vers un nouvel usage de la voiture. Dans ce cadre, **le stationnement constitue un levier puissant pour faire changer les habitudes**. La politique de stationnement communautaire s'articulera autour de parkings-relais en périphérie du cœur d'agglomération, connectés à des lignes de transports en commun performantes. **Un nouvel usage des parkings en ouvrage de centre-ville** est également à envisager, avec du stationnement principalement résidentiel ou de courte durée. Cela permet de réduire le stationnement sur voirie et de réaffecter l'espace gagné en surface aux piétons, cyclistes et bus. Ainsi, les places en voirie devraient être limitées et règlementées avec une offre réduite et une plus grande rotation. De plus, dans les zones bien desservies par les transports en commun, une limitation du nombre de places de stationnement dans les opérations immobilières de bureaux et logements pourra être mise en place.

### Libérer les coeurs de ville du trafic automobile



Par ailleurs, de nombreux centres de communes sont à apaiser du flux de circulation de transit, n'apportant bien souvent aucun avantage mais bien au contraire, de nombreux dysfonctionnements : bruit, insécurité routière, pollution... L'ambition du PDU est donc de **délester les coeurs de ces communes du trafic routier, au profit des piétons, des cyclistes, des personnes à mobilité réduite, voire des transports en commun**... C'est le cas notamment pour Villeveyrac, Mèze, Marseillan, Poussan, Montbazin, Gigean, Frontignan... De nombreux aménagements de sécurité sont également à réaliser sur certains axes particulièrement accidentogènes.

### 500 places de parkings de persuasion

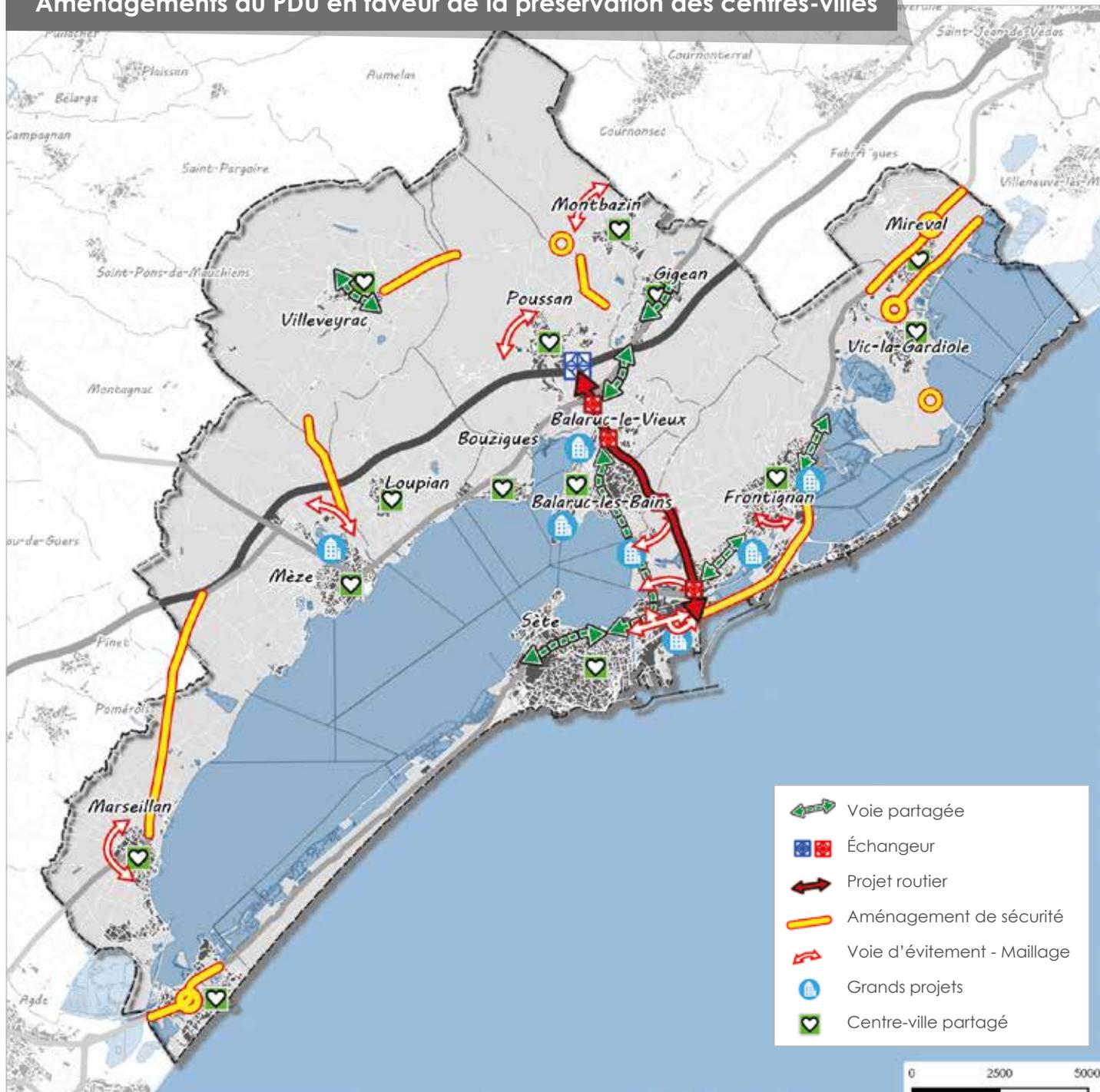
Dans les autres villes et villages, **des parkings de proximité pourraient être aménagés aux entrées de communes**, permettant de rejoindre facilement à pied ou à vélo les centres, libérés de la voiture et du stationnement. Lorsque l'on évoque le stationnement, **un enjeu réside sur les 2 roues motorisées** (motos et scooters). En effet, 3% des déplacements sont actuellement réalisés chaque jour en 2 roues motorisées. Il convient donc d'apporter des solutions pour réduire les conflits d'usage, notamment sur les trottoirs encombrés par des motos ou des scooters garés parfois anarchiquement.

Des solutions à trouver pour le stationnement des 2 roues motorisées



# dans les centres des communes

## Aménagements du PDU en faveur de la préservation des centres-villes



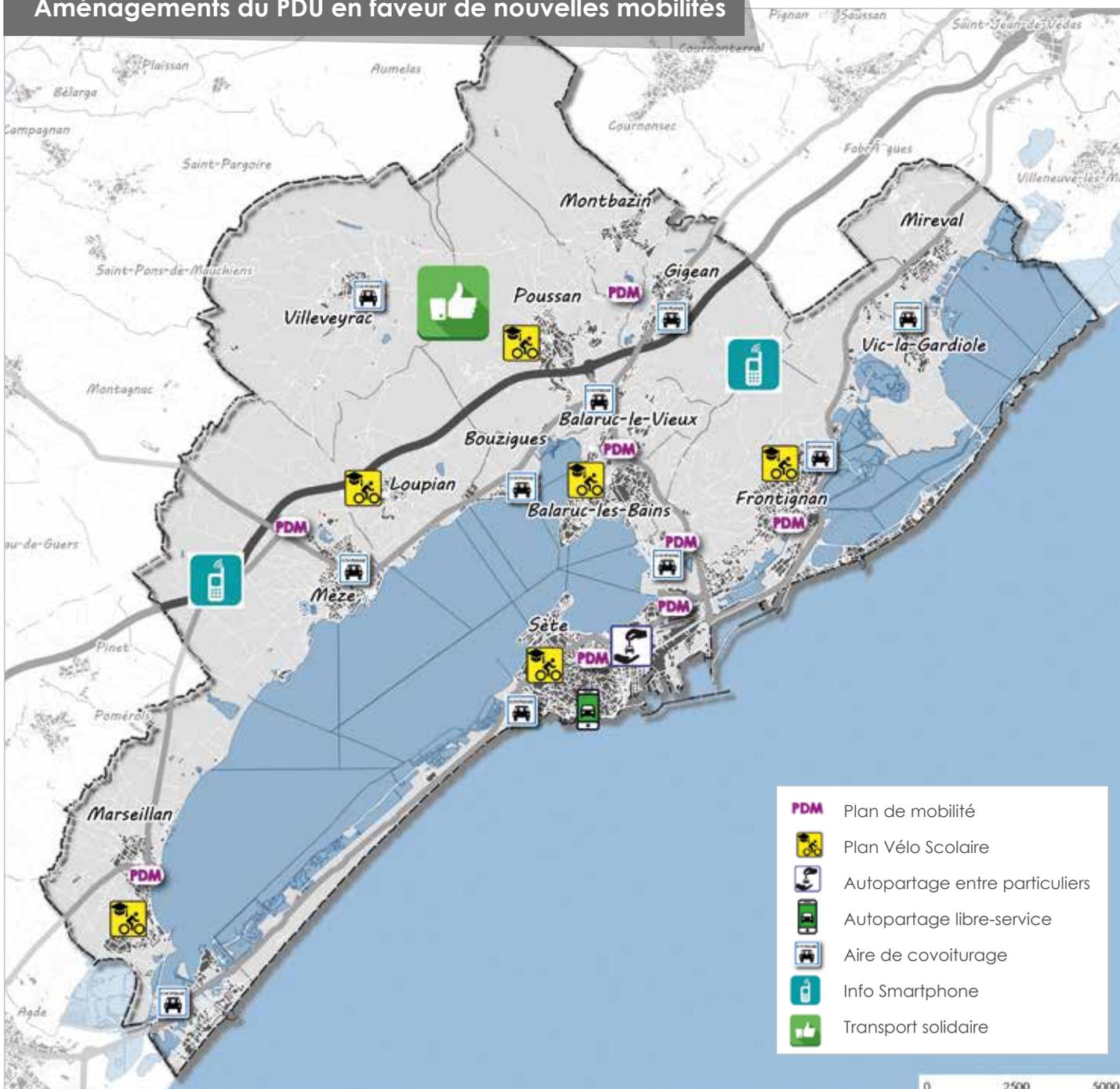
# De nouvelles pratiques pour des



Un environnement exceptionnel à préserver

L'enjeu principal du PDU reste d'offrir des solutions de mobilités plus harmonieuses pour notre environnement. Cela passe par des actions en faveur d'une nouvelle écomobilité touristique, mais également par le développement d'une mobilité innovante et connectée pour tous, facilitée par les évolutions technologiques. Cela peut passer aussi par un changement des usages et des habitudes par rapport à la voiture : pourquoi ne pas privilégier un usage collectif de celle-ci tel que le covoiturage ou l'autopartage ? De même, quelles solutions énergétiques, faut-il encourager sur le territoire, y compris en matière de transport de marchandises ?

## Aménagements du PDU en faveur de nouvelles mobilités



# déplacements plus harmonieux



Balaruc-les-Bains

## Valoriser l'attractivité du territoire en favorisant l'écomobilité touristique



La vocation touristique de notre territoire n'est plus à démontrer. Ainsi, il devient urgent d'apporter des solutions afin de **désaturer le cœur d'agglomération de la pression automobile en haute saison**. Et ce d'autant plus que cette pression tend à s'étirer désormais tout au long de l'année... **Un véritable bouquet**

**de services de mobilités aux visiteurs**, doit leur permettre d'abandonner provisoirement leurs voitures, au profit d'autres solutions plus économiques ou attrayantes : vélos en libre service, transports en commun, navettes maritimes... **Un dispositif d'information intermodal** conséquent et des politiques tarifaires adaptées sont à mettre en œuvre. Par ailleurs, la dimension croisiériste de Sète est aussi à prendre en compte dans la gestion des flux de visiteurs en cœur d'agglomération.

## Déployer des plans de mobilité connectée pour les entreprises et les habitants

Sète agglomération méditerranéenne s'est résolument engagée vers le développement de la smart city. Ce projet repose sur **une gestion des données en temps réel**, pour guider et orienter demain les utilisateurs de la ville centre. L'importance du croisement et de l'exploitation rapides des données (open et big data) offre de nouvelles opportunités : emplacements, trajets, disponibilités, réservations, guide d'accès... quel que soit le mode de déplacement.

De nouvelles mobilités connectées sur la technologie des véhicules mais aussi sur celle des infrastructures vont se déployer. **Le développement d'applications digitales intermodales, recensant toutes les offres** (bus, trains, vélo, covoiturage, parking...) pourra être porté à l'échelle régionale.

De plus, les établissements publics et privés de plus de 100 salariés ont désormais obligation de mettre en place **des plans de déplacements pour leurs salariés**. Sète agglomération méditerranéenne pourra les accompagner dans cette démarche.

Le télétravail, le co-working, la gestion des horaires permettent de réduire certains déplacements. Cela signifie moins de frais, de stress et de temps perdu dans les transports, moins de pression sur le stationnement, moins de consommation de carburant et d'espace... **au service d'une mobilité maîtrisée.**

## Soutenir l'autopartage et le covoiturage

Lorsque l'on parle d'un nouvel usage de la voiture, le covoiturage et l'autopartage, permettent d'amener **une solution collective à un mode de déplacement encore trop souvent individuel** (moins de 1,3 personne en moyenne dans une voiture). Or les jeunes sont des plus en plus disposés à pratiquer le covoiturage ou l'autopartage. Il s'agit donc de proposer un plan complet sur ces nouveaux usages de la voiture : parkings de covoiturage, places réservées dans les parkings relais...



Dans cet esprit, depuis 2018, Sète agglomération méditerranéenne a adhéré au **Rézo Pouce, véritable système d'autostop national sécurisé.**

## Encourager la transition vers de nouvelles énergies

La transition énergétique doit permettre de répondre aux objectifs fixés par le gouvernement de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants de l'air, avec en particulier la fin des voitures à essence et diesel d'ici à 2040.

Il s'agit donc d'encourager **une mobilité sobre, avec des véhicules plus respectueux de l'environnement.**



Dans cette optique, un **plan d'implantation de bornes de recharge électrique (IRVE)** est à consolider. De même les parcs publics

doivent progressivement être équipés en véhicules sobres, électriques par exemple, leur stationnement devant être aussi facilité sur le territoire.

Cela s'accompagne aussi par **le développement de filières énergétiques alternatives** pour les véhicules (électriques, GNV/bioGNV, hydrogène...). Compte-tenu de l'évolution des technologies dans ce domaine, il est important de mettre en œuvre une veille technologique sur ces carburations alternatives, afin d'optimiser les investissements futurs. Dernier point, **un protocole de « Zones à Faibles Emissions »** en cas de dépassements de seuils de pollution sera défini.

## Maîtriser le transport des marchandises et les livraisons

Pour préserver l'attractivité de nos villes, il est indispensable de **soutenir les activités commerciales, économiques et artisanales**. Cela nécessite des conditions d'approvisionnement satisfaisantes pour les entreprises et commerces. **Une démarche partenariale est à initier** avec toutes les parties concernées par la chaîne logistique : entreprises, commerçants, transporteurs, chambre de commerces et d'artisanat, gestionnaires de l'espace public, collectivités... Il s'agit également de **muter la flotte de poids lourds vers des solutions plus écologiques**, au service du développement économique.



# Un engagement durable pour la mobilité de demain

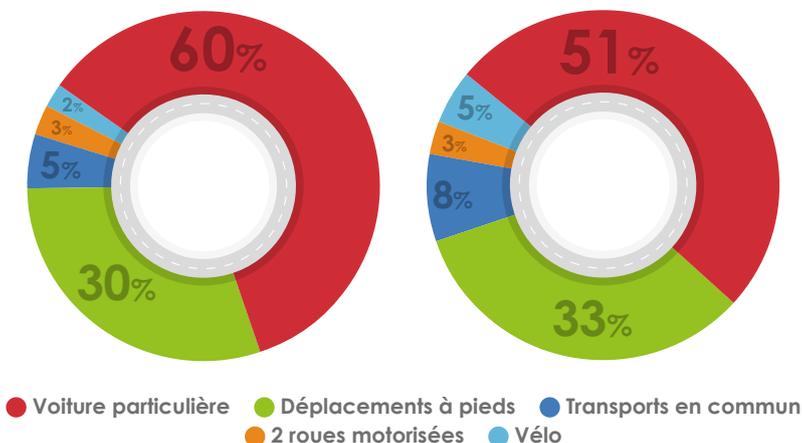


*Aujourd'hui se prennent les décisions qui façonneront durablement l'avenir de notre agglomération et la qualité de notre cadre de vie. La mobilité est au cœur de ce défi. Le PDU repose sur l'investissement de Sète agglomération méditerranéenne et de ses partenaires institutionnels. Toutefois, sa réussite implique l'adhésion de chacun d'entre nous. Il s'agit d'offrir à toutes et tous de nouvelles solutions de mobilité plus respectueuses de notre environnement.*

## Un report modal ambitieux mais réaliste

Parts modales 2014

Parts modales 2030 (avec PDU)



En 2030, nous serons passés de 126 000 à 138 000 habitants. Cela provoquera près de 43 000 déplacements quotidiens en plus (478 000 en 2030, contre 435 000 en 2014). Si rien n'est fait, ceux-ci seront réalisés majoritairement en voiture. Le PDU ambitionne de maîtriser notre mobilité, et surtout de réduire la part de la voiture au profit du vélo, de la marche, des transports en commun et... de notre qualité de vie.

Le PDU va donc permettre de diminuer la part de la voiture individuelle en flux et en pourcentage. De plus, grâce aux actions prévues dans le PDU, les transports en commun devraient se positionner en alternative durable, en passant de 5 à 8%. L'usage du vélo sera également sensiblement renforcé et plus que doublé. La marche devrait également profiter d'un meilleur partage de l'espace public dans nos communes.

## Un investissement prévisionnel de 287 millions €

Le coût global du PDU est estimé à près de 287 millions d'euros sur 10 ans. Ce montant est à partager entre Sète agglomération méditerranéenne et ses partenaires (14 communes, Département de l'Hérault, Conseil Régional Occitanie, Etat...). Il comprend également un certain nombre d'opérations qui ont déjà été engagées ou programmées (opérations routières, projets de TCSP RD2, PEM de Sète...) pour près de la moitié du montant (130 millions d'euros).

## Un impact réel sur notre environnement

L'apaisement de la mobilité sur les courtes distances, le renforcement des transports en commun, le développement de pratiques plus vertueuses (électromobilité, covoiturage...) devraient améliorer sensiblement la qualité de l'air sur notre territoire. Le PDU devrait ainsi permettre **une baisse sensible de près de 17% des émissions de polluants et de gaz à effet de serre**, au bénéfice de notre cadre de vie. Une annexe a été réalisée sur l'impact environnemental du PDU.

### MONTANTS PRÉVISIONNELS PAR OBJECTIF

OBJECTIF 1 : Une mobilité apaisée sur les courtes et moyennes distances	45 M€
OBJECTIF 2 : Des transports en commun plus performants et attractifs	121 M€
OBJECTIF 3 : Un meilleur partage de l'espace public dans les centres des communes	116 M€
OBJECTIF 4 : De nouvelles pratiques pour des déplacements plus harmonieux	5 M€
<b>Montant du PDU</b>	<b>287 M€</b>
<b>Part de Sète agglomération méditerranéenne</b>	<b>56 M€</b>

Tout savoir sur le projet PDU

[pdu.agglopoie.fr](http://pdu.agglopoie.fr)

